

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 17 février 2025 à 19h30, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Lac-Saint-Joseph, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Yvan Côté, Maire
M. Michel Cordeau, conseiller
M. Steeve Gauthier, conseiller
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
M. Luc Harvey, directeur général & greffier/trésorier

ABSENCE MOTIVÉE :

Mme Jocelyne Boivin, conseillère
M. Claude Tessier, conseiller
M. Yvan Duval, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Présences et vérification du quorum ;
3. Acceptation de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 ;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (1) du 19 décembre 2024 ;
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (2) du 19 décembre 2024 ;
7. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
8. Certificats de crédits disponibles ;
9. Rapport du service d'urbanisme ;
10. Rapport du directeur général ;
11. Adoption du règlement de remplacement 2024-301 ; **Retiré**
12. Adoption de la décision de procéder à l'arpentage de l'ensemble du Chemin Thomas-Maher ;
13. Adoption de la soumission permettant d'octroyer le contrat de changer l'ensemble de la fenestration au Club Nautique St-Louis.
14. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires par les membres du conseil
15. Modification de la date de la séance ordinaires du conseil du mois d'avril 2025
16. Autres sujets;
 - 16.1 Appui au Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec ;
17. Période de questions ;
18. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

La maire M. Yvan Côté, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Présence et vérification du quorum

La majorité des membres du Conseil étant présents, le quorum est constaté.

3.- Adoption de l'ordre du jour

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu l'ordre du jour à l'avance et ont pris connaissance du document. M. Côté maire, en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que modifié par le greffier-trésorier.

CA-25-02-17-01 Sur proposition de Steeve Gauthier dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour tel que modifié est adopté.

ADOPTÉ

4.- Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu le procès-verbal à l'avance et ont pris connaissance du document, M. Côté maire en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que modifié par le greffier-trésorier.

CA-25-02-17-02 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 tel que modifié est adopté.

ADOPTÉ

5.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (1) du 19 décembre 2024

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu le procès-verbal à l'avance et ont pris connaissance du document, M. Côté maire en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que modifié par le greffier-trésorier.

CA-25-02-17-03 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance extraordinaire (1) du 19 décembre 2024 tel que modifié est adopté.

ADOPTÉ

6.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (2) du 19 décembre 2024

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu le procès-verbal à l'avance et ont pris connaissance du document, M. Côté maire en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que modifié par le greffier-trésorier.

CA-25-02-17-04 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance extraordinaire (2) du 19 décembre 2024 tel que modifié est adopté.

ADOPTÉ

7.- Acceptation des listes et rapports mensuels

Le greffier-trésorier dépose les rapports mensuels suivants :

- Liste des comptes payés pour le mois de décembre 2024 et janvier 2025 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de décembre 2024 ;

CA-25-02-17-05 Sur proposition de Steeve Gauthier dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour les mois de décembre 2024 et janvier 2025 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

8.- Certificats de crédits disponibles

Le greffier-trésorier dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de février 2025.

CA-25-02-17-06 Sur proposition de Jean-Sébastien Sheedy faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par le greffier-trésorier et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

9.- Rapport du service d'urbanisme

Le greffier trésorier informe qu'aucun permis n'a été octroyé en décembre 2024 et janvier 2025.

10.- Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport.

CA-25-02-17-07 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, que ce Conseil prend acte du rapport du directeur général.

ADOPTÉ

11. Adoption du règlement de remplacement 2024-301

Ce point a été retiré de l'ordre du jour

12. - Adoption de la décision de procéder à l'arpentage de l'ensemble du Chemin Thomas-Maher ;

CONSIDÉRANT que le Chemin Thomas-Maher n'a jamais été arpenté ;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'avoir cette information pour la préparation des plan et devis pour la réfection de la route en 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'avoir cette information afin d'optimiser la route nous permettant de faire une piste piétonne ;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux (2) soumissions ;

Arpenta	39 500\$ + taxes applicables
VRSB	12 435\$ + taxes applicables

CA-25-02-17-08 Sur proposition de Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu de confirmer les travaux d'arpentage du Chemin Thomas-Maher à l'entreprise VRSB au montant de 12 435\$ + taxes.

ADOPTÉ

13. - Adoption de la soumission permettant d'octroyer le contrat de changer l'ensemble de la fenestration au Club Nautique St-Louis.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté un plan triennal pour la rénovation du Club nautique ;

CONSIDÉRANT que le changement de l'ensemble de la fenestration et portes fait partie du plan triennal ;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu trois (3) soumissions pour faire les travaux :

	<u>PVC</u>	<u>PVC int & Alum. Ext.</u>
Caron & Guay	48,045\$	58,610\$
Isothermic P&F	42,700\$	50,809\$
Fusion	31,133\$	32,425\$

+ taxes applicables

CA-25-02-17-09 Après vérification et analyse des entreprises, sur proposition de Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu de confirmer d'octroyer le

contrat à la Cie Isothermic portes et fenêtres pour le changement des portes et fenêtres au montant de 50,809\$ (PVC & Alum.) + taxes. (avant mesures officielles).

ADOPTÉ

14.- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires par les membres du conseil

Le greffier/trésorier demande aux membres du conseil de lui faire parvenir leurs formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires d'ici le 21 février prochain.

15. – Modification de la date de la séance ordinaires du conseil du mois d'avril 2025

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté ses dates du conseil pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT que le conseil a confirmé la date du lundi 21 avril pour la séance ordinaire et que ce lundi est férié ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé aux membres du conseil de déplacer la date du conseil au 28 avril ;

CA-25-02-17-10 Sur proposition de Steeve Gauthier dûment faite et appuyée à l'unanimité, que ce conseil déplace la séance ordinaire du conseil du mois d'avril pour le lundi 28 avril 2025.

ADOPTÉ

16. – Autres sujets

16.1 Appui au Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) se dotait, en janvier 2023, de la *Vision métropolitaine de la mobilité durable à l'horizon 2041*, de façon à assurer une cohérence territoriale en matière de mobilité à l'échelle métropolitaine.

CONSIDÉRANT QUE la CMQuébec adoptait, en octobre 2024, le *Plan d'action 2024-2030 de la Vision métropolitaine de la mobilité durable*, issu d'une vaste démarche de mobilisation régionale et que ce dernier identifie le moyen de mise en œuvre prioritaire suivant : « Établir une liste des actions prioritaires visant à répondre rapidement aux besoins des citoyens et à améliorer l'efficacité des interconnexions en transport collectif ».

CONSIDÉRANT QUE la CMQuébec adoptait, en octobre 2024, le *Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la CMQuébec* et que ce plan constitue la vision commune de la CMQuébec, de ses composantes et des quatre autorités organisatrices de transport du territoire métropolitain quant actions prioritaires à déployer afin d'améliorer à court

terme les services de transport collectif dans la région, notamment dans les secteurs périphériques et périurbains.

CONSIDÉRANT QUE le budget récurrent requis afin de déployer le *Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la CMQuébec* pour fournir une offre adéquate minimale en transport collectif et harmonisée sur l'ensemble de la CMQuébec atteint un montant de 24,6 M\$ annuellement.

CONSIDÉRANT QUE le *Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la CMQuébec* permettrait notamment, sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier, de :

- assurer la pérennité et le développement de l'offre de services régionale nécessitant des investissements importants compte tenu :
 - de la configuration du territoire qui entraîne la nécessité d'opérer avec plusieurs véhicules;
 - des modalités actuelles des programmes d'aide financière;
- augmenter la fréquence et étendre l'offre de services régionale en dehors des heures de pointe, les jours fériés et la fin de semaine;
- mettre en place les infrastructures technologiques et assurer leurs frais d'exploitation pour faciliter le transfert modal, et permettre aux clientèles d'acquérir leurs titres en ligne.

CA-25-02-17-11 Sur proposition de Steeve Gauthier dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'appuyer le *Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec)* (octobre 2024), préparé par la CMQuébec avec le soutien de ses composantes et des autorités organisatrices de transport du territoire.

D'appuyer la CMQuébec dans sa demande au gouvernement du Québec afin de prévoir les sommes récurrentes nécessaires à son déploiement.

ADOPTÉ

17. Période de questions

Aucune question

18- Levée de la séance

La séance est levée

CA-25-02-17-12 Sur proposition de Jean-Sébastien Sheedy, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 19h55.

ADOPTÉ

Yvan Côté
Maire

Luc Harvey
Greffier-trésorier